

# Sur les écrans du monde

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **4 (1938)**

Heft 68

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Dernières nouvelles

### Contrôle des importations de films cinématographiques.

Dans sa séance de lundi, le Conseil fédéral a pris un arrêté subordonnant l'importation de films cinématographiques impressionnés à la délivrance d'un permis d'importation du Département de l'intérieur et autorisant ce département à fixer des contingents individuels pour l'importation des films spectaculaires. Le but de cet arrêté est avant tout d'instituer un contrôle exact des importations, sans lequel il n'est pas possible d'étudier rationnellement les problèmes de politique cinématographique. Si le Conseil fédéral a accepté en avril 1938 le postulat du Conseil national selon lequel il est nécessaire, pour des raisons nationales, économiques et morales, de régler au plus tôt la question du cinéma en Suisse, il a dû reconnaître que, dans les circonstances actuelles et en l'état de la production cinématographique suisse, l'importation des films constitue en un certain sens le point capital du problème du cinéma dans notre pays. Il importait, par conséquent, de régler provisoirement cette matière, ainsi que la commission fédérale du cinéma, désormais remplacée par la Chambre suisse du cinéma, l'a proposé à l'unanimité.

Au point de vue juridique, l'arrêté du Conseil fédéral se rattache au système de la « limitation des importations » fondé sur les arrêtés fédéraux des 14 octobre 1933 et 23 décembre 1937 concernant les mesures de défense économique contre l'étranger. La commission d'expert pour le tarif douanier et la limitation des importations, que le Conseil fédéral a consultée dans cette affaire, a admis à l'unanimité que les conditions requises pour l'utilisation de cette base juridique étaient remplies. L'arrêté du Conseil fédéral ne touche en rien à la censure cinématographique, laquelle reste de la compétence des cantons.

Ainsi que le Conseil fédéral l'y a autorisé, le Département de l'intérieur délèguera au secrétariat de la Chambre suisse du cinéma son pouvoir d'accorder les permis d'importation, sous réserve du droit de recours. Les mesures de contingentement seront prises par le Département de l'intérieur.

L'arrêté du Conseil fédéral entrera en vigueur le 12 octobre 1938.

## Sur les écrans du monde

### SUISSE.

A la date du 11 juillet, il a été créé un Office Helvétique du Film, qui comprend des représentants de toutes les industries intéressées au cinéma, tous de nationalité suisse, et qui a pour mission d'établir les bases législatives et administratives d'une politique du film en vue de développer les intérêts économiques et sociaux du pays, en opérant en collaboration avec les cantons. Le président de cet organisme est le Dr A. Strieger, de Winterthour. Les premières questions qui vont se poser sont les suivantes: réalisation d'une production nationale, création d'une critique du film indépendante, organisation de la censure (cantonale et fédérale), fondation d'un organe de presse indépendant, etc.

### On tourne à Villeneuve.

Une société franco-suisse d'entreprises cinématographiques a choisi le coin champêtre de Louchette, à l'embouchure de l'Eau-Froide, à Villeneuve, pour y tourner un film concernant la frontière franco-suisse, avec le concours de douaniers suisses. De nombreux curieux suivent avec intérêt le travail minutieux des cinéastes.

### FRANCE.

### Harry Baur revient au théâtre.

Harry Baur ne jouera pas Volpone à l'écran, le film tiré de la pièce de Jules Romains ayant dû, faute de crédits suffisants, être abandonné.

Harry Baur va accomplir une longue tournée théâtrale en divers pays. Après quoi, il reviendra à l'écran et compte incarner un Honoré de Balzac tel que le conçoit Paul Morand.

### GRANDE BRETAGNE.

### Diplomate et scénariste.

On sait qu'Alexandre Korda va produire *Burmese Silver*, un film dont le scénario a été écrit par le grand diplomate anglais sir Robert Vansittart, en collaboration avec Edward Thompson.

On chuchote à Londres qu'une star d'Hollywood viendrait bientôt à Denham... pour créer le principal rôle féminin.

Cette vedette sera Sigrid Gurie, dont le succès est grand à Hollywood où elle tourna déjà « Les Aventures de Marco Polo » et « La Casbah d'Alger » aux côtés de Charles Boyer.

Sigrid Gurie — une Nordique comme Greta Garbo — a été découverte par Samuel Goldwyn. Voudra-t-il la prêter à Korda?

Des bruits courent à Londres sur la fusion de deux grands trusts du Cinéma, la Gaumont-British et l'Odeon, qui disposent respectivement de 320 et 160 salles; le nouveau trust disposerait donc de presque 500 salles et se trouverait sur le même rang que l'Associated British qui dispose également d'environ 500 salles.

Un arrêté récent impose certaines obligations aux Directeurs pour supprimer certains abus. S'ils conservent le droit de modifier le prix des places suivant le film et suivant le jour de la semaine, il leur est interdit de le modifier au cours d'une journée; le plan de la salle avec les prix des diverses catégories doit être affiché bien en vue, et il est interdit de réserver des places disponibles dans les catégories bon marché. Les Directeurs ont protesté et chargé leur Association de présenter une demande d'annulation au Parlement.

En réponse aux récentes mesures destinées à empêcher les Directeurs d'essayer de laisser libres les places bon marché et d'obliger les clients à occuper les places chères, un Directeur fournit des chiffres qui montrent que le public afflue de plus en plus vers les places bon marché et que les Directeurs n'y peuvent rien. En comparant le chiffre des entrées et le chiffre des recettes de deux périodes, ce Directeur constate par exemple que si les entrées ont diminué de 1,7 %, les recettes ont fléchi de 20 %.

Le British Film Institute est en train de faire distribuer des milliers de circulaires dans toutes les organisations sociales et d'instruction, administrations, etc..., contenant un questionnaire à remplir par les jeunes gens, leur demandant leurs préférences et leurs desiderata concernant l'art cinématographique. Le British Film Institute rendra compte des réponses reçues et de leurs tendances dans une réunion publique qui se tiendra cet hiver.

Un Congrès, représentant des Associations féminines de quatorze nations, s'est réuni récemment à Edimbourg, et a émis un vœu en faveur d'une action de propagande destinée à achever la disparition des films d'horreur et des films de gangsters et à développer la production des films artistiques et culturels.

### CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site - Tél. 22.094

Réalisation  
de tous travaux  
techniques

Ausführung  
aller technischen  
Arbeiten

La campagne de publicité organisée aux Etats-Unis en faveur du Cinéma a eu un grand retentissement dans les milieux britanniques. On fait observer qu'alors qu'en Amérique un fauteuil de salle donne une recette moyenne annuelle de 20 livres, en Grande-Bretagne, cette moyenne n'atteint même pas 11 livres; même en tenant compte de la différence du prix moyen entre les deux pays, l'Angleterre est encore en arrière de 60 %. Les promoteurs de l'idée d'une campagne analogue en Grande-Bretagne font valoir qu'une dépense de cent mille livres (18 millions de fr.Fr.) donnerait au moins 2½ millions de spectateurs de plus par semaine, ce qui se traduirait par 5 millions de livres de plus dans les recettes annuelles, dont 3 millions pour les Directeurs et le reste aux Loueurs et Producteurs.

L'Association des Directeurs a déjà établi un plan pour recueillir des fonds et mettre en route la campagne.

Le Département de l'Intérieur a pris position dans la question du refus de licence de construction ou d'ouverture de salles nouvelles; il a répondu à une question sur ce sujet que, conformément au «Film's Act» de 1909, la licence ne pouvait être refusée que si la salle ne remplissait pas les conditions de sécurité exigées ou si le Directeur ne répondait pas aux garanties réglementaires; la raison du «nombre de salles en excès» n'est pas valable. Mais les Directeurs font valoir que, depuis 1909, le Cinéma a évolué et ils comptent adresser une pétition à ce sujet au nouveau «Advisory Committee», fondé par le «Film's Act» de 1938.

Le «Britannic Broadcasting» va inaugurer un programme de projection par télévision de grands films. La représentation durera une heure et demie. Un rapport complet concernant cet essai sera présenté à l'Association des Directeurs qui, d'après cela, établira un projet d'entente avec la Société de Télévision en question. Les milieux du Cinéma suivent l'affaire avec la plus grande attention.

La Fédération des Industries Britanniques, Section du Cinéma, étudie un projet de Foire Mondiale du Cinéma, pour Avril 1939. Ce projet est diversement accueilli par les Directeurs; les uns espèrent que les visiteurs donneront un surplus d'activité à leur affaire; les autres, au contraire, craignent que cette Foire n'éloigne les clients des salles. Les bénéfices de cette manifestation iraient à la Caisse de Secours du Cinéma.

## ETATS-UNIS.

Le Gouvernement, par l'organe du Ministère de la Justice, a chargé la Cour Fédérale de préparer un décret visant la séparation des intérêts de la production et de l'exploitation dans le cinéma, et la suppression absolue des locations à l'«aveugle», en vue de restaurer les principes de libre



entreprise et de libre concurrence dans toutes les branches de l'industrie cinématographique. En attendant, une loi de l'Etat de North Dakota interdit aux firmes de location d'être propriétaire de salles; bien qu'il soit fait appel de cette loi devant la Cour Suprême, de nombreux autres Etats manifestent l'intention de suivre le même exemple.

## Les projets de Walt Disney.

Le réalisateur de Blanche Neige et les Sept nains a, ainsi que nous l'avons déjà fait entendre, de grands projets. Il fera dans la saison qui commence 18 bandes de court métrage, et un grand film. Il lui faut pour cela de nouveaux studios, qui coûteront environ 3 millions de dollars.

Pour l'instant, Pinocchio est en cours de production, et les esquisses de Bambi se font plus nombreuses. Ce dernier film ne sera réellement tourné que dans six mois.

Parmi les 18 films brefs, notons le retour des trois petits cochons dans Le cochon débrouillard, Ma mère l'oise va à Hollywood (une caricature du monde du cinéma) et Donald Duck dans le Chasseur d'autographes.

Au cours de la saison prochaine, Don Ameche personnifiera Alexandre Graham

Bell dans une importante production consacrée à la vie de l'inventeur du téléphone.

On cherche un successeur au regretté Warner Oland qui fut pendant de si longues années le détective «Charlie Chan».

Selon la volonté même du populaire artiste, la série des «Charlie Chan» continuera. L'excellent acteur avait exprimé un souhait: que sa création lui survive.

Le bruit court que la Paramount va s'occuper activement de l'établissement d'un programme régulier de télévision; elle aurait déjà pris des intérêts dans les laboratoires de la firme de télévision «Du Pont».

## ALLEMAGNE.

### Le contrat-type de location.

A partir du 31 juillet, le contrat-type, adopté par la Reichsfilmkammer le 20 juin

## CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site - Tél. 22.094

Développement  
impeccable  
de négatifs

Einwandfreie  
Negativ-  
Entwicklung





BETTE DAVIS

1938, devient obligatoire. Ce contrat comporte des conditions générales concernant l'acceptation de l'offre du Loueur, le mode de délai de paiement, le matériel de publicité, les impôts et taxes, l'expédition du film et frais accessoires, le siège du Tribunal compétent, et des conditions particulières inscrites dans un texte établi une fois pour toutes où il n'y a qu'à remplir des blancs; ces conditions particulières ont cinq paragraphes: emplacement et date de la présentation du film, conditions de la location (le Directeur reçoit ... % des recettes d'entrée après déduction de l'impôt sur les spectacles, ou bien un prix forfaitaire de .... RM., biffer l'une ou l'autre des conditions), programme, nombre de places et *prix d'entrée, publicité.*

La situation de la production est la suivante, à l'ouverture de la saison 1938-1939 (les chiffres entre parenthèses sont les chiffres correspondants de 1937):

Films de la productions 1937-1938 qui sont prêts et n'ont pas encore paru: 17 (10).

Films de la production nouvelle qui sont prêts ou en chantier: 40 (41).

La production nouvelle est à peu près la même, mais il y a un plus grand nombre de films en retard.

Une ordonnance du Président de la Chambre Allemande du Film applique au territoire de l'ancienne Autriche les règles en vigueur sur le territoire allemand pour la production, la location et l'exploitation du Cinéma.

\*

Il vient de se créer à Vienne une Société d'Exploitation de Cinéma, la «Ost-märkische Filmtheater Betriebs-Gesellschaft», qui groupe au moins huit salles. La production viennoise proprement dite annonce un programme de 15 à 20 films.

Sept maisons de location annoncent, pour la saison qui s'ouvre, un total d'environ

125 films; autant qu'on en peut juger par avance, d'après les renseignements fournis, 49 de ces films, c'est-à-dire 40 %, sont tirés d'œuvres littéraires déjà publiées; l'année dernière, la proportion était de 50 %.

En ajoutant au programme de ces sept firmes celui de cinq autres moins importantes, on arrive à un total de 161 films (contre 160 l'année dernière), auxquels il faut ajouter 37 films des trois maisons américaines: Metro, Paramount et Fox (contre 35 l'année dernière); en chiffre ronds, 200 films sont offerts.

## ITALIE.

### Le Gouvernement Italien institue le monopole d'Etat pour l'importation et la distributions des films.

Un décret royal en date du 4 septembre et publié au «Journal Officiel» institue en Italie un monopole d'Etat pour l'Achat, l'Importation et la Distribution des films étrangers.

Cette décision est motivée par des raisons de protection de la production nationale ainsi que de la culture et pour assurer l'observation des accords commerciaux présents ou envisagés; il est aussi basé sur la nécessité de contrôler les échanges de devises avec les pays étrangers.

L'exercice de ce monopole est accordé à la Société E.N.I.C. qui a l'exclusivité absolue de l'achat, de l'importation et de la distribution des films étrangers en Italie.

Nous croyons inutile de souligner l'importance de cette mesure dont les répercussions internationales ne tarderont pas à se préciser.

## HONGRIE.

Il vient d'être établi un projet de création d'une «Chambre du Théâtre et du Cinéma», comprenant deux sections correspondant à chacune de ces deux activités artistiques. Il contient les conditions à rem-

plir pour faire partie de cette Chambre, et également pour occuper les fonctions de Directeur de salle.

## Le film en Hongrie.

On a enregistré récemment dans les registres du commerce hongrois une nouvelle société de cinéma. Les actionnaires en sont uniquement des écrivains et des artistes, qui se sont groupés pour «tourner» leurs propres œuvres. La production cinématographique hongroise étant très inférieure — les débouchés sont trop réduits, et les grands artistes et régisseurs hongrois se trouvant dans les studios anglais et américains — la nouvelle société va s'efforcer de transformer cela. Le premier tour de manivelle a été donné le 17 septembre. On filmera tout d'abord *Gul Baba*, une très célèbre opérette, adaptée à l'écran. Les meilleurs artistes des scènes hongroises participeront à ce film, qui éveille les plus vives sympathies dans la population de la capitale magyare.

Marcel L'Herbier vient de terminer à Cinecitta la réalisation de *Terre de feu*, en versions italienne et française. Dans cette dernière, les principaux rôles sont interprétés par Tito Schipa, Mireille Balin, Mary Glory et Louise Carletti.

A Firrenia on vient de terminer *Piccoli Naufraghi*, de Calzavara; *Daehlo vagabondo*, dont le scénario et la réalisation sont dus à Guglielmo Gianini; *I figli del Marchese Lucere*, de Palmieri, et *La Casa del Peccato*.

## SUEDE.

Au Parlement, une Commission avait étudié les moyens de développer et perfectionner la production nationale: par exemple en augmentant l'impôt sur les bénéfices des films étrangers, en donnant aux producteurs des meilleurs films suédois des prix prélevés sur les fonds de la censure, en exemptant ces films de certaines taxes. Mais la Deuxième Chambre du Riksdag a repoussé ces propositions.

## Communications des maisons de location

### Warner Bros. First National, Genève

«L'Ecole du Crime».

A L'Apollo de Paris.

Le succès véritablement triomphal qu'avait obtenu dès sa sortie à l'Apollo de Paris ce film énergique et courageux s'est maintenu pendant plus de trois semaines d'une exclusivité particulièrement brillante.

Un lancement habile et très complet avait d'ailleurs permis d'attirer l'attention du public sur l'importance et le côté attractif de cet admirable «film d'action» et les résultats ont, en fait, dépassé les plus optimistes prévisions.

«L'Ecole du Crime» peut, d'ores et déjà, être considéré comme l'une des plus grandes réussites de l'année!

Du Côté de chez Warner Bros...

72 vedettes (dont 19 stars), telles que: *Bette Davis, Paul Muni, Errol Flynn, Edward G. Robinson, Olivia de Havilland, James Cagney, Fernand Gravey, Joan Blondell, Kay Francis*, etc...

12 metteurs en scène sélectionnés parmi les plus célèbres d'Hollywood, notamment *Michael Curtiz, William Keighley, Lloyd Bacon, William Wyler, William Dieterle, Anatole Litvak*.

52 scénaristes aux talents divers.

10 producteurs célèbres (citons en particulier *Hal B. Wallis, Henry Blanke, Milton Shubert, Bryan Foy*), tels sont ceux qui mèneront à la victoire la